

**Direction : Direction Générale des Services Techniques**

**Direction Administrative des Services Techniques**

**REF : DAST2009036**

**Signataire : LL/CM**

**OBJET : Révision annuelle des droits de place du marché du Centre,**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu l'article 31 de la convention relative à la construction de la halle couverte et à la gestion du marché du centre ville du 6 mai 1998,

Vu l'avenant n°3 du 29 mars 2007 portant sur la modification de la formule paramétrique de révision des droits de place du marché du Centre,

Vu le courrier du délégataire la société Mandon, du 27 mars 2009

Vu l'avis favorable de la commission municipale des marchés d'approvisionnement réunie le 28 avril 2009,

**DELIBERE :**

**PREND ACTE** de la réévaluation de + 1.89 % des droits de place du marché du Centre à compter du 1<sup>er</sup> juin 2009, pour un an.

Pour le Maire

L'Adjoint Délégué.